



Habitation - Lieu non protégé

Rubrique : questions-réponses - Date : jeudi 1er novembre 2007

Bonjour, Vu la quantité des problèmes dans nos habitations, et que le gouvernement n'a toujours pas mis en place des lois en référence aux problèmes vécus dans les immeubles, ce ne serait pas possible de faire un courrier comme le dernier qui a été envoyé aux députés ?

Cordialement,

Réponse :

L'objectif prioritaire, à quelques semaines de la fin de l'année, est de s'assurer que le décret du 15 novembre 2006 sera appliqué dans son intégralité. Il serait donc préjudiciable de gâcher cette munition incomparable que constitue l'expédition en masse de courriers aux parlementaires (ou à d'autres) en galvaudant cet outil.

La prise de conscience collective des dangers liés au tabagisme passif devrait également aider à approcher la solution à ces dommages collatéraux dont vous faites état.